



**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.**

Par arrêté ministériel du 5 septembre 2017, un agrément non-conditionné est accordé à Madame Catharine VOERMANS, demeurant à L-9839 Rodershausen, 26, Haaptstrooss, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse. Le nombre d'enfants accueillis est fixé à 5 enfants pendant la durée d'accueil des enfants dont question dans la demande de dérogation. L'agrément non-conditionné prend cours le 5 septembre 2017. Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 août 2016. L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/234-04/2011**.





**Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Commission d'Harmonisation.**

Par arrêté grand-ducal du 21 septembre 2017 **Monsieur Thierry LUTGEN**, directeur général adjoint d'Élisabeth, a été nommé membre effectif de la Commission d'Harmonisation comme représentant des services oeuvrant dans le domaine des structures d'accueil pour jeunes, jeunes adultes avec hébergement et internats, en remplacement de Monsieur Claude Baumann, démissionnaire. Par le même arrêté **Monsieur Gérard ALBERS**, directeur d'Arcus asbl, a été nommé membre suppléant de la Commission d'Harmonisation comme représentant des services oeuvrant dans le domaine des personnes handicapées, en remplacement de Monsieur Égon Seywert, démissionnaire.

